

**Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et
de l'Aquaculture**

Mme La directrice du service des pêches maritimes et de
l'aquaculture durables

Plouzané, le 31 octobre 2024

Objet : Re: Saisine DGAMPA-DEB du 19 juillet 2024 visant à l'évaluation de l'impact socio-économique de la fermeture spatio-temporelle en 2024 dans le cadre du Plan d'action de réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne

Référence : DG 2024 – 1681 / P9 24-050

PJ : 1 rapport scientifique, une présentation de synthèse, des fiches bilan en annexe

Madame la directrice,

En réponse à votre demande citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble total et final des différents livrables de la saisine, en notant que les premiers documents ont été envoyés en direct conformément au calendrier indiqué dans la saisine. Ainsi, une première version des fiches de type « Bulletin COVID » (point 1a) vous a été envoyée dès le 23 juillet, puis elles ont été remises à jour et envoyées à nouveau le 27 septembre accompagnées d'un rapport méthodologique. Enfin, une présentation PPT avec nos premiers résultats d'analyse vous a été transmise le 8 octobre, en préparation du GT captures accidentelles.

Les résultats sont présentés par semaine, ainsi que cumulé à la fois sur le premier trimestre seul (janvier-mars) et sur l'ensemble de la période à date (janvier-août), sachant que les données pour les navires de moins de 12m ne sont pas encore consolidées.

Nos résultats font état de déficit d'activité et de résultats socio-économiques en 2024 par rapport à 2022 2023, mais qui ne peuvent pas uniquement être expliqués par la fermeture. Il faut ainsi garder en tête l'influence de la variabilité de l'état, de l'abondance et de la saisonnalité des stocks (sardine, poulpe, lieu jaune, ...) et des réponses stratégiques de pêcheurs en matière d'effort de pêche notamment depuis la réouverture de la pêche, avec notamment un effet rebond sur les prix assez importants à la réouverture en mars. Il semble également que les aides aux arrêts temporaires ont globalement compensé globalement les déficits de valeur débarquée, en gardant également en tête que l'analyse en valeur surestime la « perte économique » réelle

car elle ne prend pas en compte la baisse des coûts des entreprises pendant la fermeture.

Concernant la question 1b sur l'analyse du report d'effort, une approche cartographique par mois métier a été réalisée dans la saisine, montrant assez peu de redéploiement, nonobstant les éventuels changements de propriétaire des navires.

Il ressort de cette saisine une analyse très contrastée, avec une répartition des impacts très hétérogène d'une flottille à une autre. De même, sans être rentrés dans le détail d'analyses individuelles à l'échelle des navires, on observe une très forte variabilité des aides reçues à la fois entre flottilles mais également au sein de chaque flottille.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire

Dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Institut, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=24-050>

Je vous prie de croire, Madame la directrice, à l'expression de ma considération distinguée.

